



SNP2E - FO



SNITPECT - FO



SNPAM - FO

Plan de requalification ministériel

C en B et B en A

Réunion non tenue du 18 février 2016

Après une introduction de séance par la Directrice des Ressources Humaines portant sur le dimensionnement des délégations lors des réunions de dialogue social, le Secrétaire Général, également présent, a décidé de mettre fin à cette réunion attendue depuis le 21 octobre 2015, sans même en aborder le sujet !

Voici ce que la délégation Force Ouvrière aurait préalablement déclaré, si la réunion avait été tenue par l'administration :

« Madame la directrice,

Après une année 2015 de réunions de travail, nous voici enfin aujourd'hui dans la phase mise en œuvre. Ce travail aurait facilement pu gagner 4 mois, si la réunion d'octobre 2015 avait eu pour ordre du jour la mise en œuvre du plan de requalification et non la volonté d'y glisser des réformes statutaires, hors sujet.

Nous avons appris lors des dernières CAP que la dernière réunion de travail était conclusive. Voici donc la réponse à notre question posée le 21 octobre 2015 !

Dans le cadre de cette réunion de mise en œuvre du plan de requalification FORCE OUVRIÈRE rappelle ses positions.

FORCE OUVRIERE maintient que tous les moyens doivent être recherchés par l'administration pour que tous les agents faisant partie de la cible de ce plan de requalification, voient la qualité de leur parcours professionnel reconnu, la question des personnels environnement nécessitant un projet global incluant le statut.

FORCE OUVRIERE demande à ce que la requalification se fasse sans obligation de mobilité géographique pour les bénéficiaires, car nous sommes bien dans le cadre d'une reconnaissance des fonctions exercées.

Pour être attractif, ce plan doit garantir aux agents un maintien réel de rémunération globale dès la première année et des perspectives d'évolution significatives. FORCE OUVRIERE demande à ce que les postes soient requalifiés en dehors des plafonds d'emplois. La requalification des effectifs cibles va de pair afin de ne pas scléroser les ZGE et bloquer les mobilités futures en RZGE.

Concernant la Liste d'Aptitude (LA), FORCE OUVRIERE exige que la souveraineté des CAP soit respectée et que le dispositif soit suffisamment clair pour ne pas laisser aux « harmonisateurs » la possibilité de jouer aux apprentis sorciers, comme nous avons pu le mesurer lors de CAP récentes. Selon les harmonisateurs, les agents ne sont pas tous logés à la même enseigne.

S'agissant du passage au grade d'AAE, le piège du CIGEM se referme sur les SACDD (population cible des 200 postes AAE du plan de requalification). En effet, l'administration va être dans l'obligation de faire appel à un unique dispositif : le concours interne ouvert également aux fonctionnaires (fonction publique territoriale et hospitalière incluses) justifiant de 4 ans d'ancienneté dans la fonction publique.

Pour les Examens Professionnels (EP) et le concours interne, FORCE OUVRIERE restera vigilant sur le renforcement de la professionnalisation des épreuves, chaque agent doit obtenir les mêmes chances de réussite et ce quelles que soient ses missions et son service d'origine.

Nous avons également demandé un pilotage fort des PEC qui seront mises en place. Les efforts qui seront demandés aux CVRH doivent être accompagnés de moyens supplémentaires, d'autant qu'ils continuent à perdre des effectifs et sont forcément très sollicités pour l'accompagnement de la fusion des DREAL.

Pour FORCE OUVRIERE, ce plan de requalification se doit d'atteindre son objectif, à savoir la nécessaire reconnaissance du potentiel et des niveaux de fonctions des personnels. Toutes autres tergiversations seraient inacceptables. »

L'administration n'a-t-elle pas envie d'entendre les propositions des organisations syndicales sur le sujet, qui iraient dans le sens des agents ? Nous apprendrons dans l'après midi même qu'**elle organise à nouveau une réunion le 25 février 2016 : quel gâchis !** Mais FO sera bien présent.

Rendez-vous également au prochain CTM, comme prévu dans le calendrier de l'administration, pour la présentation formelle des modifications de décrets statutaires.

La circulaire promotions et une note aux services doivent partir dans les prochains jours, sans que nous ayons pu en discuter le contenu. Les dates à retenir sont très rapprochées pour ce qui est des listes d'aptitude (sauf pour la LA ITPE 2017 décalée de plus de 6 mois) :

| Corps concerné | Date limite de réception par les harmonisateurs | Date limite de transmission des propositions harmonisées au bureau SG/DRH/MGS2 | Date des CAP | Bureau de gestion |
|-----------------|---|--|---|-------------------|
| SACDD – LA 2016 | 29 avril 2016 | 27 mai 2016 | 13, 14 et 15 septembre 2016 | MGS2 |
| TSDD – LA 2016 | 29 avril 2016 | 27 mai 2016 | 20, 21 et 22 septembre 2016 | MGS2 |
| TE – LA 2016 | Sans objet | 30 juin 2016 | 27/09/2016 (résultats CAPP le 06/09/2016) | MGS2 |
| ITPE– LA 2017 | 29 juillet 2016 | 14 octobre 2016 | Février 2017 | MGS1 |

| Volet du plan ou des mesures d'accompagnement | Au titre de l'année 2016 | Au titre de l'année 2017 | Au titre de l'année 2018 | Total |
|---|-----------------------------------|---|--|------------|
| C en B filière administrative | 600 postes par LA Automne 2016 | 150 postes par EP 1 ^{er} semestre 2017 | 150 postes par EP 1 ^{er} trimestre 2018 | 900 postes |
| C en B filière technique | 400 postes par LA Automne 2016 | 100 postes par EP 1 ^{er} semestre 2017 | 100 postes par EP 1 ^{er} trimestre 2018 | 600 postes |
| C en B filière environnement | 150 postes par LA Automne 2016 | | | 150 postes |
| B en A filière administrative | | 200 postes par concours interne exceptionnel Juin 2017 | | 200 postes |
| B en A filière technique | | 100 postes par LA 1 ^{er} trimestre 2017 | 100 postes par LA 1 ^{er} trimestre 2018 100 postes par EP Automne 2017 | 300 postes |

Les **examens professionnels C en B** techniques (100 postes de TSDD) et administratifs (150 postes de SACDD), B en A administratifs (200 postes d'attachés) seront organisés au **1^{er} semestre 2017**.

L'**examen professionnel B en A techniques** du plan de requalification sera organisé à l'**automne 2017** (100 postes ITPE).

La question du mode de concrétisation pour les AAE et ITPE est repoussée par l'administration à des discussions ultérieures.

Inversement la DRH a décidé d'avancer la date de nomination des entrants dans le corps des ITPE au 1^{er} janvier de l'année de promotion, comme ce qui se fait habituellement pour l'accès au corps des AAE, sans que l'on sache si cette mesure sera pérennisée.

Les élus FO au sein des CAP concernées des corps d'accueil et les représentants des syndicats nationaux FO au sein des services sont à votre disposition pour toute question et contribuer à la reconnaissance des parcours et compétences des agents :

| |
|--|
| <p>Phase 1 : des réunions de concertation doivent être organisées par les services pour confronter les propositions de promotion de l'administration à celles des OS représentatives. Contactez les élus FO de vos services afin de vérifier que vous figurez bien dans la liste des proposables, pour savoir si votre responsable de service vous a proposé !</p> <p>Phase 2 : les harmonisateurs (AC, DREAL, DGAC, CEREMA, VNF, autres EP..) réalisent un classement en vue de l'examen en CAP nationales de SACDD, TSDD et ITPE. Force Ouvrière a demandé que des réunions d'information soient organisées avec les OS représentatives au niveau des harmonisateurs.</p> <p>Phase 3 : les CAP des corps d'accueil examinent les dossiers et proposent une liste de promus à l'administration. N'hésitez pas à contacter les élus FO aux CAP !</p> |
|--|

CAP des TSDD

Spécialité Techniques Générales

Sandrine FOURCHER-MICHELIN ☐ 02 36 15 40 00 ☐ sandrine.fourcher-michelin@eure-et-loir.gouv.fr

Jean-Pierre GLACET

Spécialité Entretien Exploitation Infrastructures

Jean-Noël RAULT ☐ 05 49 06 89 45 ☐ jean-noel.rault@i.carret.net

Michel CARDOT ☐ 03 26 65 57 59 ☐ michel.cardot@vnf.fr

Spécialité Navigation Sécurité Maritime Gestion

Stéphane CLUZEL ☐ 04 34 46 63 40 ☐ stephane.cluzel@herault.gouv.fr

CAP des SACDD

Spécialité : Administration Générale

Stephanie FERRARI-PAILLET ☎ 05 56 73 14 76 ☐ Stephanie.Ferrari-Paillet@developpement-durable.gouv.fr

Jacqueline BALZA ☎ 01.40.81.24.21 ☐ jacqueline.balza@i-carre.net

Jean-Claude MONGE ☎ 05 56 24 84 74 ☐ Jean-Claude.Monge@developpement-durable.gouv.fr

Mauricette NADAL ☎ 04 67 13 74 05 ☐ mauricette.nadal@developpement-durable.gouv.fr

Brigitte HOUVENAGHEL ☎ 04 95 50 99 58 ☐ brigitte.houvenaghel@developpement-durable.gouv.fr

Spécialité : Contrôle transport terrestre

Jacques DOTU ☎ 06 20 32 44 19 ☐ jacque.dotu@developpement-durable.gouv.fr

CAP des ITPE

Charlotte COUTON ☎ 01 40 81 96 72 ☐ charlotte.couton@developpement-durable.gouv.fr

Jean-Marie BLAVOET ☎ 03 20 13 65 76 ☐ Jean-Marie.Blavoet@developpement-durable.gouv.fr

Elsa ALEXANDRE ☎ 04 72 74 58 36 ☐ elsa.alexandre@cerema.fr

Edouard ONNO ☎ 02 72 74 76 00 ☐ edouard.onno@developpement-durable.gouv.fr

Stéphanie PASCAL ☎ 02 54 55 75 80 ☐ stephanie.pascal@loir-et-cher.gouv.fr

Benjamin VIER ☎ 01 43 17 73 11 ☐ benjamin.vier@diplomatie.gouv.fr

Laurent JANVIER ☎ 01 42 72 45 24 ☐ snitpect@snitpect.fr

Manuelle SEIGNEUR ☎ 02 32 18 10 30 ☐ manuelle.seigneur@seine-maritime.gouv.fr

Eric HENNION ☎ 02 97 68 13 10 ☐ eric.hennion@morbihan.gouv.fr

Nadia JACQUOT ☎ 06 43 60 27 14 ☐ njacquot@feets-fo.fr

Alberto DOS SANTOS ☎ 03 83 50 97 43 ☐ Alberto.Dossantos@developpement-durable.gouv.fr

Christelle BASSI ☎ 04 86 94 68 19 ☐ christelle.bassi@developpement-durable.gouv.fr

Secrétaire national du collège des AAE

Thibault KERMARREC ☎ 04 95 30 13 16 ☐ secretaire-du-college-categorie-a@i.carret.net